

# CONTRAT HUILE – ENGAGEMENT ANNÉE 2023

<b>Oliveraies solidaires</b> 31, rue Vineuse 75116 Paris oliveraies.solidaires@gmail.com	<b>Adhérent(es) de l'Amap <i>Le Panier Vanvéen</i></b>  Nom Prénom :  Mail :  Tél :
---	---

## Qui est Oliveraies solidaires ?

Oliveraies solidaires représente un collectif de producteurs et sommelières en huile d'olive bios italiens, français et espagnols, tous militants de la protection de l'environnement et dont le travail allie savoir-faire de pointe et tradition. Les huiles sélectionnées sont de grande qualité et sont issues de production d'oléiculteurs soucieux de la préservation de l'environnement et de la biodiversité.

Toutes nos huiles sont :

- Extra vierges,
- Filtrées (adaptées à la cuisson et offrant une meilleure conservation),
- Bio,
- Issues d'un seul domaine,
- Issues de la dernière récolte,

**Oliveraies solidaires** est désigné « (le) distributeur » dans le corps du présent contrat

Les signataires du présent contrat s'engagent pour **4 distributions** dans le courant de l'année 2023, et à respecter les principes et engagements définis dans la charte des AMAP (texte de la charte disponible auprès de l'association ou sur le site du réseau AMAP-IDF : <http://www.amap-idf.org> ).

A savoir :

## Engagements de l'adhérent :

- Pré-financer la production (paiement à la souscription, cf. modalités de règlement)
- Venir chercher sa part de la production aux dates définies, sur le lieu de distribution
- Gérer ses retards et ses absences (vacances) le cas échéant (contacter les intermittents ou l'équipe de distribution et non le producteur)
- Respecter le règlement intérieur de l'AMAP

L'amapien désireux de ne prendre que la moitié de la quantité prévue au contrat devra trouver un co-panier au sein des adhérents de l'AMAP. Le partage de la livraison ne pourra pas être effectué sur le lieu de distribution.

## Engagements du distributeur :

- Livrer chaque saison aux dates et lieu définis et partagés un mois à l'avance
- Produire selon les méthodes et conformément aux principes de l'agriculture biologique
- Être présent, donner régulièrement des nouvelles de la production et des producteurs
- Être transparent sur le mode de fixation du prix et des méthodes de travail

## Engagements communs :

Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, maladie, ravageurs, etc.) et à faire part au collectif des soucis rencontrés.

**Planning des distributions:**

Description	Livraison	Volume unitaire
<b>CONTRAT BASE</b>		
Printemps – Le 4 Contrade	Mars 2023	3L
Été – Marco Rizzo Racconto	Juin 2023	3L
Automne – Dehesa de la Sabina	Septembre 2023	2,5L
Hiver – Stoica	Décembre 2023	3L
<b>OPTIONS</b>		
Été – Terre Ducru AOP Vallée des Baux de Provence Fruité Vert	Juin 2022	500 ml
Hiver – La Magnanerie Vert Cévennes	Décembre 2022	500 ml
Bidon supplémentaire Printemps	Printemps	3L
Cubi supplémentaire Été	Été	3L
Bidon supplémentaire Automne	Automne	2,5L
Bidon supplémentaire Hiver	Hiver	3L

\*Les dates seront confirmées un mois à l'avance

Le prix du contrat de base pour 11,5 L incluant les frais de livraison est 165€. Il est possible de commander plus de volume d'huile ou des huiles en fruité vert récolte précoce en le précisant dans le tableau ci-dessous ci-dessous.

Choix des quantités (attention, bien vérifier les totaux avant d'établir le paiement) :

Description	Volume unitaire	Prix TTC € Transport inclus	Quantité	Total
<b>CONTRAT BASE</b>				
Printemps – Le 4 Contrade	3L	<b>165,00</b>	<b>1</b>	<b>165,00</b>
Été – Stoica	3L		<b>1</b>	
Automne – Dehesa de la Sabina	2,5L		<b>1</b>	
Hiver – Racconto	3L		<b>1</b>	
<b>OPTIONS :</b>				
Été – Terre Ducru AOP Vallée des Baux de Provence Fruité Vert	500 ml	<b>18,00</b>		
Hiver – La Magnanerie Vert Cévennes	500 ml	<b>16,00</b>		
Printemps - Bidon supplémentaire	3L	<b>27,00</b>		
Été - Cubi supplémentaire	3L	<b>46,00</b>		
Automne - Bidon supplémentaire	2,5L	<b>27,00</b>		
Hiver - Bidon supplémentaire	3L	<b>42,00</b>		
<b>TOTAL ANNUEL</b>				

**Modalités de règlement :**

Règlement par chèque(s) ou virement bancaire à l'ordre de **Oliveraies solidaires**. Paiement en un ou deux chèques.

**Paiement par virement bancaire:**

Pour que nous puissions facilement identifier votre virement, merci d'indiquer le nom du contrat dans le champs commentaires « Vanves – Nom de l'adhérent ». Le paiement par virement se fait en une fois et doit correspondre au total annuel du contrat, incluant les options éventuelles. Merci d'informer [isabelle.laval@pm.me](mailto:isabelle.laval@pm.me) lorsque le virement est réalisé.

**Coordonnées bancaires****Titulaire : Oliveraies Solidaires****Banque : 10278      Guichet : 06010      Compte : 00020647501      Clé : 76****IBAN : FR7610278060100002064750176****Paiement par chèque :****Le(s) chèque(s) doivent être remis au moment de la signature du présent contrat.**

Pour un paiement en deux chèques, le premier chèque devra être d'un montant de **82,50 €** et le deuxième d'un montant de **82,50 €** (hors options).

Si vous prenez des options, merci de rajouter le montant correspondant sur le 1<sup>er</sup> chèque pour les livraisons de printemps et été, et sur le 2<sup>ème</sup> chèque pour les livraisons d'automne et d'hiver.

Ils seront encaissés aux échéances indiquées dans le tableau ci-dessous :

Chèque encaissé en janvier 2023	Banque :	N° :	Montant :
Chèque encaissé en juin 2023	Banque :	N° :	Montant :

**Nom et prénom de l'adhérent 1 :** .....

Date et Signature (précédée de la mention « Lu et approuvé ») :

**Nom et prénom de l'adhérent 2** (en cas de co-panier) : .....

Date et Signature (précédée de la mention « Lu et approuvé ») :

**Nom et signature du distributeur (Oliveraies solidaires) :** .....

Date et Signature (précédée de la mention « Lu et approuvé ») :